La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD

2026-311
Rue du Kreisker
Echafaudage sur voix public
Du 19 octobre au 30 octobre 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174 portant règlementation générale du stationnement et de l'occupation du domaine public dans la commune

Vu la demande de la société Constructions NLG, 8 rue de la petite vitesse, 56400 BRECH, d'occuper le domaine public au n°14 rue du Kreisker, 56470 LA TRINITE-SUR-MER, du 19 octobre au 30 octobre 2026 pour la mise en place d'un échafaudage sur la voix public.

ARRETE

ARTICLE PREMIER
La société Constructions NLG est autorisé à occuper le domaine public pour la mise en place d'un échafaudage sur la voix public, métrages de 6 m², du 19 octobre au 30 octobre 2026, au n°14 rue du Kreisker.

ARTICLE DEUXIEME
La société Constructions NLG est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur et d'informer le voisinage.

ARTICLE TROISIEME
Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	30,00 €
Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande (50,00 €)	00,00 €
Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable (150,00€)	00,00 €
Redevance par jour et par mètre carré : 6 m² x 0,95€ x 10 jours, soit	57,00 €
Redevance forfaitaire par jour sans autorisation, soit 00 jours x 75,00 €	00,00 €
Soit un total de : 57,00 + 30,00 =	87,00 €

ARTICLE QUATRIEME
La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- La Société Construction NLG
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 07 octobre 2026

Le Maire,

Pour adjoint

Yves NORMAND

MAIRIE LA TRINITE-SUR-MER (Morbihan)

Affiché le : 13 OCT. 2026

P. FEYFANT

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)